



Réponse du Conseil communal au Conseil général à l'interpellation n° 15-604 du groupe PLR concernant la réhabilitation et la réfection de la place du funiculaire de La Coudre et ses environs

(Du 20 janvier 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 11 août 2015, le groupe PLR a déposé l'interpellation suivante :

« Située au centre de La Coudre, au pied du funiculaire, aux abords des commerces, de la poste, de l'école primaire et d'une école internationale, ainsi que de l'arrêt de bus, la place du funiculaire de La Coudre constitue le point névralgique du quartier et est chère à ses habitants. Elle est de plus empruntée par les nombreux touristes se rendant à Chaumont et mérite donc à l'évidence un traitement de faveur. Et pourtant, voilà de très nombreuses années que cette place est négligée, laissée dans un état indigne d'une place de cette importance. Bien pire, elle sert même depuis de longs mois de dépôt pour un chantier qui tend à s'éterniser aux yeux de beaucoup. Vis-à-vis des habitants du quartier comme des touristes de passage, il faut admettre que cette situation n'est vraiment pas satisfaisante.

Les montants nécessaires à sa réfection avaient bien été prévus dans de précédentes planifications financières de la Ville, et encore dans l'actuelle, mais force est de constater : rien ne bouge. Il conviendrait donc de s'atteler à la tâche sans délai pour rendre cette place accueillante et conviviale.

Toujours à La Coudre, maintes voix ont fait part de leur mécontentement quant à la disparition de nombreuses places de parc dans les environs de la place centrale, place qui était pourtant appréciée de la population et nécessaire à la vie du quartier, d'autant plus que l'offre est très restreinte à cet endroit, contrairement à ce qui pourrait être le cas au centre-ville :

- les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne, réservées aux enseignants, vont semble-t-il disparaître suite aux travaux de rénovation du collège. Elles ne dérangent personne et étaient fort appréciées des enseignants ne résidant pas à proximité, entre autres pour apporter à l'école le matériel parfois lourd et encombrant indispensable à leur activité. En outre, elles étaient utilisées en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires par de nombreuses personnes participant aux différentes activités se déroulant à proximité (en lien notamment avec les deux salles de gymnastique du Crêt-du-Chêne et de Ste-Hélène, la piscine, l'église, les restaurants de la place, les commerces et autres événements occasionnels).
- les places de parc situées au pied du collège Ste-Hélène, sur l'ancien terrain de basket, ont disparu au profit d'un deuxième terrain multisports construit pour les élèves de ce collège. Même si cette place ne constituait initialement pas un parking, il était très utile de pouvoir l'ouvrir aux voitures en cas de manifestations d'importance, notamment pour les mariages célébrés au Temple, les expositions et autres manifestations au collège ou pour les soirées de la gym de La Coudre, qui drainent un nombreux public.

Enfin, et toujours au pied du collège Ste-Hélène, beaucoup s'interrogent sur l'avenir des salles de classe provisoires (« containers ») installées maintenant depuis fort longtemps à cet endroit, entre les deux terrains multisports, et qui semblent y prendre racine malgré certains engagements des Autorités et le fait qu'elles ne sont plus utilisées. La place qu'elles occupent pourrait pourtant mieux servir les intérêts des habitants du quartier, pourquoi pas en y déplaçant le terrain multisports du collège pour y libérer la place bétonnée par exemple pour les voitures en cas de manifestation ?

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal sur ces problématiques et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- *une réfection de la place du funiculaire de La Coudre est-elle prévue prochainement ? Si oui, dans quel délai et dans quelle forme ? La population et les associations de quartier concernées ont-elles été consultées ? Leurs souhaits seront-ils pris en considération ?*
- *est-il prévu de rendre à leurs utilisateurs les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne ? Si non, qu'est-il envisagé pour les remplacer ?*
- *qu'est-il prévu concernant les salles de classe provisoires (« containers ») situées au pied du collège Ste- Hélène ? La place sera-t-elle prochainement rendue à la population ? Si oui, est-il prévu de mettre des places de parc à cet endroit ? »*

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

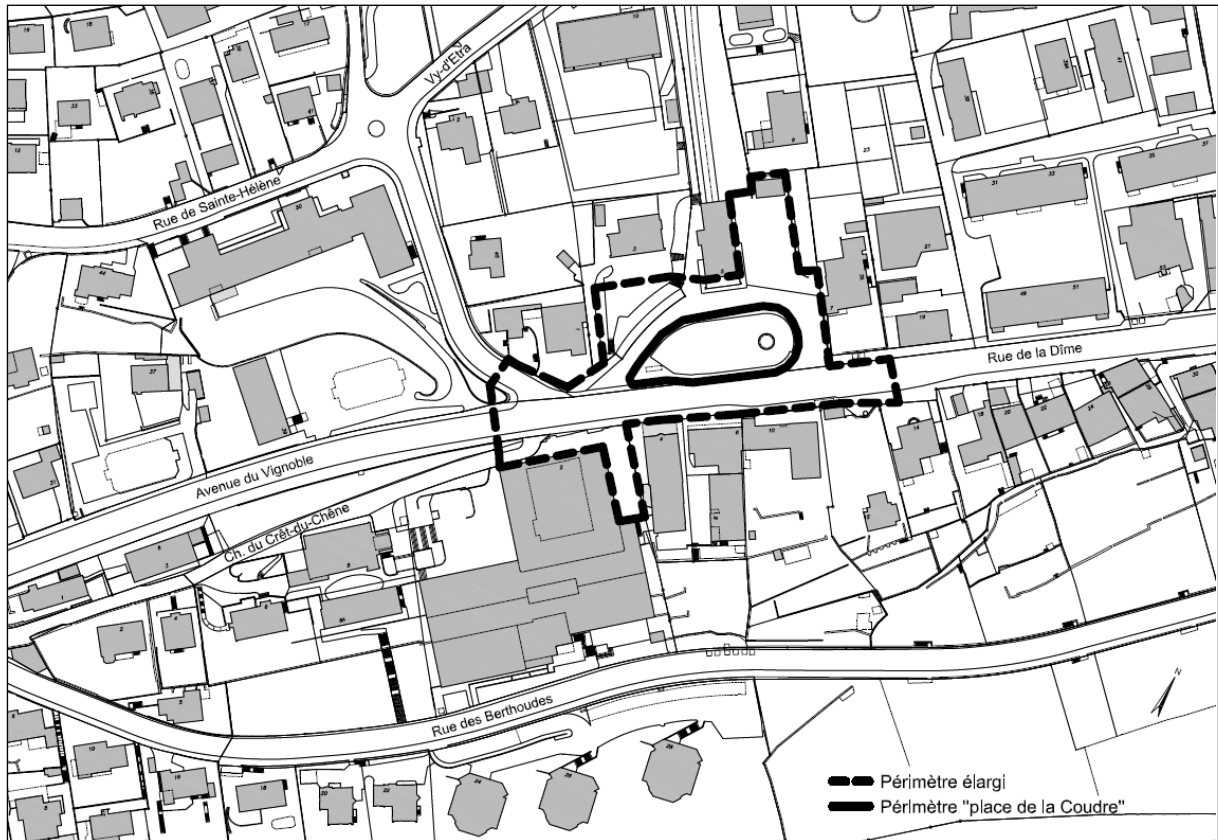
1. Introduction

Les questions soulevées par les interpellateurs traitent tant de la problématique de stationnement que de l'aménagement de l'espace public qui ne peuvent être dissociés des travaux d'assainissement et d'agrandissement du collège du Crêt-du-Chêne ainsi que du collège de Ste-Hélène où sont hébergées, depuis peu, l'école Montessori et l'école Moderne. C'est dire que cet objet doit être traité sous plusieurs angles, soit l'aménagement urbain, la question des écoles ou encore de la sécurité et des infrastructures ce que nous faisons ci-après tout en confirmant qu'il sera procédé à la réhabilitation et à la réfection de la place de La Coudre et de ses environs. En effet, une réflexion plus large que la seule place du funiculaire s'impose.

2. Réfection de la place du funiculaire

Les premières réflexions relatives à ce dossier ont été initiées en 2003. Si, dans un premier temps, il était imaginé de traiter l'aménagement de l'espace situé au sud du funiculaire, communément appelé place de La Coudre, il apparaît qu'il convient d'élargir la réflexion sur un périmètre plus large intégrant la place de La Coudre, le bas de la rue Ste-Hélène, et le front de bâtiments au sud de l'avenue du Vignoble. Le schéma ci-après illustre ce périmètre.

Nous sommes en effet convaincus, par souci de cohérence, de l'importance de mener la réflexion sur cet espace élargi qui pourrait ensuite se traduire en une réalisation en plusieurs étapes.



L'espace considéré

Les travaux relatifs aux réfections du domaine public récemment terminés tiennent d'ailleurs compte de la limite prédéfinie sachant qu'un projet d'aménagement plus large est nécessaire. Par anticipation, les infrastructures souterraines ont déjà partiellement été assainies.

Si par le passé nous n'avons pas pu, par manque de moyens, inscrire un montant d'investissement à nos planifications financières, celle de 2014-2017 prévoit bien un montant de 3 millions de francs pour l'aménagement de la place de La Coudre.

Pour mener à bien ce projet important, nous associerons la population au travers de l'Association de quartier en particulier. En cas de fusion, nous solliciterons également l'Assemblée citoyenne qui comprendra les habitants de La Coudre. Il nous paraît en effet essentiel de pouvoir, dès l'élaboration du cahier des charges, travailler avec les principaux intéressés dont les habitants mais aussi les utilisateurs proches telles que les écoles et les commerces.

Compte tenu de l'importance du projet et de son impact sur les acteurs des lieux, un concours d'aménagement selon le règlement SIA (Société des Ingénieurs et Architectes) sera lancé. L'association de quartier, si elle le souhaite, pourra faire partie du jury.

Les démarches avec la population seront initiées en 2017. Toutefois une information préalable sera faite cette année déjà. Compte tenu des nombreux dossiers en cours dont celui de la fusion que nous appelons de nos vœux ou encore celui la démarche participative Centre et gare, les premiers travaux effectifs sont à prévoir pour 2018, l'année 2017 étant consacrée au processus urbanistique et politique.

3. Places de stationnement au nord du collège du Crêt-du-Chêne

Comme stipulé dès les années 1980 dans plusieurs arrêtés concernant les cours d'écoles, les préaux sont des espaces piétonniers dédiés aux enfants non seulement pendant les récréations, mais également en-dehors des horaires scolaires. Les collèges primaires sont localisés au cœur des quartiers, permettant ainsi aux enfants de se rendre à pied à l'école. De par leur situation centrale, les préaux constituent souvent les principaux espaces de jeu et, de ce fait, contribuent à l'animation et à la cohésion sociale du quartier. C'est pourquoi ils doivent en effet être libres de tout trafic motorisé 7 jours sur 7 et 24h sur 24. La mise à disposition de ces espaces pour la vie du quartier implique toutefois que les usagers sont appelés à respecter la tranquillité du voisinage durant la nuit.

A l'instar des autres collèges et des employés de l'Administration en général, les membres du Corps enseignant n'ont pas de places de stationnement privées et gratuites. Toutefois, la direction politique des écoles en collaboration avec les directions scolaires suit de près les types de transport indispensables pour les besoins scolaires. C'est le cas, par exemple, du bus scolaire qui trouvera sa place au sud du bâtiment, à la rue des Berthoudes. Au nord du collège, nous maintenons une place de stationnement réservée aux personnes handicapées.

Suite à l'assainissement du collège du Crêt-du-Chêne, l'aménagement de la cour poursuit donc deux objectifs : dédier cet espace aux enfants ainsi que faciliter la création d'une véritable « place du village » qui ouvre la vue sur le lac depuis le funiculaire. Les aménagements futurs seront clairement destinés à encourager la vie de quartier, en toute sécurité. En

ce moment, les aménagements sont donc provisoires.

Précisons encore que lors de manifestations particulières drainant un large public, à l'exemple des soirées de la société de gymnastique de La Coudre ou des traditionnelles expositions à l'image de celle de 2016, « Objectif La Coudre », des solutions ont toujours été trouvées pour faciliter le stationnement des voitures, ce qui sera aussi le cas à l'avenir.

Nous profitons de la présente réponse pour informer votre Autorité sur le projet dédié à la « mobilité scolaire » que la Direction de l'Education et de la Mobilité initie cette année. En effet, les écoles sont un important générateur de déplacements tout comme les entreprises ou encore les commerces. Il s'agit d'examiner les déplacements des élèves, des enseignants, des parents et d'autres intervenants en milieu scolaire. Ces très nombreux mouvements ont lieu au centre des quartiers et influencent la qualité de vie. Nous souhaitons disposer d'informations concrètes afin de pouvoir améliorer, faciliter et sécuriser ces flux. La mobilité est toujours une affaire complexe, raison pour laquelle nous envisageons de commencer en premier lieu par une phase pilote avec un collège secondaire, le collège des Terreaux, et un collège primaire, le Crêt-du-Chêne. Par ce biais, la discussion sur la manière de se déplacer autour du collège sera poursuivie avec une vision d'avenir.

4. Salles de classe provisoires

L'espace au sud du collège de Ste-Hélène occupé par les écoles Montessori et Moderne, est en relation directe avec les activités scolaires. Ainsi, une partie a été aménagée en place de jeux financée notamment par les occupants du collège.

Le Service des bâtiments et du logement de la Ville est sur le point de concrétiser une solution pour l'évacuation des anciennes salles de classe provisoires (conteneurs) à moindre coût.

Il n'est pas prévu, dans le cadre des discussions avec les écoles privées, d'aménager des places de stationnement dans ce secteur, mais bien au contraire d'offrir un espace de jeux et de détente supplémentaire pour elles avec l'éventualité d'un usage ouvert au public.

5. Conclusion

Comme on le voit, les enjeux d'aménagement à La Coudre sont importants et il convient de mener une réflexion aussi large que possible en favorisant la vie du quartier.

Les places de stationnement, par la force des choses, ne seront pas privilégiées, tout en précisant que les besoins pour les activités commerciales, restaurants ou commerces, seront pris en compte à leur juste valeur.

Nous proposons d'organiser un concours d'aménagement de la place dans son périmètre élargi. Le cahier des charges sera élaboré de manière à intégrer l'ensemble des besoins. Les habitants du quartier seront étroitement associés aux démarches.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n°15-604.

Neuchâtel, le 20 janvier 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol